

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 8 juillet 2025, le règlement suivant :

**RCA25-14001** : Règlement autorisant l'occupation du domaine public pour les fins d'un centre d'animaux domestiques opéré par Proanima Montréal.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal le 9 juillet 2025

La secrétaire d'arrondissement,  
**Gabrielle Gauthier**

---